



PIECES A NOUS COMMUNIQUER POUR PRISE DE MANDAT DE GESTION

Obligatoire :

- Carte d'identité bailleur et/ou Statut SCI
- Titre de propriété ou acte de vente
- Dossier de diagnostics techniques (DPE, électricité, gaz, plombs...)
- Certificat de superficie
- Plan de logement et des annexes
- Dernière taxe foncière
- Facture dernières consommations (électricité, chauffage ...) ou n° de PCE et PDL
- Type d'assainissement, rapport de contrôle de l'assainissement si non collectif
- Si habitation alimentée uniquement par eau de puits : droit de puisage et dernière analyse d'eau
- RIB propriétaire
- Assurance du logement :
 - Attestation d'assurance propriétaire non occupant
 - Attestation d'assurance Dommages-Ouvrages pour les constructions de moins de 10 ans

Pour les biens en copropriété :

- Dernier décompte de charges et appel de fonds
- Attestation Loi Carrez
- Règlement de copropriété
- Règlement intérieur de l'immeuble
- 3 derniers procès-verbaux d'assemblée générale des copropriétaires

Pour les biens loués :

- Copie du dernier bail
- Copie de l'état des lieux d'entrée
- Attestation de loyer à jour du locataire sur les 12 derniers mois
- Copie de l'intégralité du dossier locataire + coordonnées téléphoniques
- Date et montant du dernier loyer perçu / Dernier compte rendu de gestion si précédemment géré par une autre agence

Pour les biens vacants :

- 1 jeu de clés complet
- Attestation entretien de la chaudière gaz
- Certificat de ramonage cheminée



BAREME D'HONORAIRES APPLICABLE :

BAREME D'HONORAIRES (TTC)

LOCATIONS :

		Location Nue	Location Meublée
Bailleur	Pack 1 : Création du dossier	50 € forfaitaire	50 € forfaitaire
	Pack 2 : Visites, rédaction du bail, constitution du dossier	4 % TTC du loyer annuel (limités à 8€ /m ²)	7 % TTC du loyer annuel (limités à 8€ /m ²)
	Pack 3 : Etat des lieux d'entrée et sortie	3 € / m ²	3 € / m ²
Locataire	Pack 1 : Visites, rédaction du bail, constitution du dossier	4 % TTC du loyer annuel (limité à 8€ /m ²)	7 % TTC du loyer annuel (limité à 8€ /m ²)
	Pack 2 : Etat des lieux d'entrée et sortie	3 € / m ²	3 € / m ²



DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES	Caractéristiques	VENTE	LOCATION
Amiante	-Immeuble bâti avant le 1 ^{er} juillet 1997	X - durée illimitée	X (copropriété = espaces communs) - 3 ans
Plomb	-immeubles à usage d'habitation bâtis avant le 1 ^{er} janvier 1949	X - 1 an en cas de présence sinon illimitée	X - 6 ans en cas de présence sinon illimitée
DPE	- habitation principale avec énergie pour chauffage, refroidissement et production d'eau chaude - 10 ans	X	X
Gaz	-installation de gaz de plus de 15 ans - 3 ans	X	X
Electricité	-installation électrique de plus de 15 ans - 3 ans	X	X
Termites	-zones déterminés par arrêtés préfectoraux - 6 mois	X	
Loi carrez		X	
Surface habitable	-partie privative d'un lot de copro >8m ² - illimitée sauf si modification de la surface	X	X (LOI BOUTIN)
ERNMT	-bien bâti ou non dans zone ayant fait l'objet d'un plan de prévention des ERNMT	X - 6 mois	X - 6 mois
Etat des lieux			X
Assainissement	-logement non raccordé au réseau d'assainissement collectif - 8 ans (non fixé)	X	
Piscine	-mise en eau avant le 1 ^{er} janvier 2004	X	X



F. DESRUMAUX
06 63 35 43 22

Tél. 04 75 32 12 49

fdesrumaux@wanadoo.fr



Franck MARTIN
DIAGNOSTICS
IMMOBILIERS

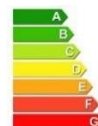
Port. 06 89 92 65 56

martin.franck0374@orange.fr



Port. 06 87 60 01 37

jm.viallet@orange.fr



R.D.I

Port.06 79 28 80 04

rdi.diagnostics@gmail.com